Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 081-218101053-20251205-2025_516A-AR

VILLE DE Graulhet

ARRÊTÉ N°2025/516

Objet

Travaux d'élagage – secteur BOUSQUETARIE

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L. 2212-2 et 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement notamment l'article L 350-3 alinéa 3 et suivants,

Considérant l'état de certains arbres présentant un risque de chute de branches ou d'effondrement total ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des administrés circulant dans les zones concernées ;

Considérant la présence d'arbres dépérissants susceptibles d'occasionner des dommages lors d'intempéries ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon entretien général du patrimoine arboré de la commune ;

Considérant l'urgence d'intervenir afin d'éviter tout risque pour la population en raison des conditions météo ;

Considérant que l'entretien des abords de la voie publique relève de la responsabilité de la commune pour assurer la sécurité et la salubrité publique.

ARRÊTE

Article 1er : Des travaux d'élagage et/ou d'abattage seront réalisés sur le territoire de la commune de Graulhet dans le secteur de la **BOUSQUETARIE** ;

Article 2 : Jusqu'à la levée des travaux d'élagage l'accès et la circulation seront **interdits** pour assurer la sécurité de la population. Les riverains sont tenus de respecter les interdictions et dispositions temporaires mises en place afin de permettre la bonne exécution des travaux.

Article 3 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

Article 4 : Le Directeur générale des services de la Ville de Graulhet, le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie de GRAULHET sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Déposé en Préfecture le : 12 DEC. 2025

Publié le :

Fait à Graulhet, le 05 décembre 2025
Le Maire, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN